

PROCES - VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du lundi 26 août 2019

La séance est ouverte à 20^h00 sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** – Francis **SCHEYDER** – Elisabeth **BECK** – Jean-Marc **KRENER** – Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** – Josiane **FAUTH** – Dominique **FRITSCHMANN** – Jean-Luc **HERRMANN** – Nicole **GESCHWIND** – Pierre **BERNHARDT** – Jean-Marc **FISCHBACH** – Jean-Marie **MATTER** – Cathy **MUNSCH** – Catherine **SCHWARTZ** – Lionel **STEINMETZ** – Sandrine **RUCH** – Elisabeth **SCHLEWITZ** – Lucie-Laure **MOREY**

Absents ayant donné procuration :

Suzanne **SCHNELL** par procuration donnée à Hans **DOEPPEN**
Daniel **JUNG** par procuration donnée Jean-Marc **FISCHBACH**
Caroline **HOFSTETTER** par procuration donnée à Serge **JUD**
Claude **REIMANN** par procuration donnée à Lucie-Laure **MOREY**
Elisabeth **ROTH** par procuration donnée à Elisabeth **SCHLEWITZ**
Steve **FERTIG** par procuration donnée à Pierre **BERNHARDT**

Absent excusé :

Vincent **LEININGER**

La majorité des membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Jean-Luc **HERRMANN** pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 22 juillet 2019. Aucune remarque n'est formulée. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du 22 juillet 2019.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. *Environnement - Projet LIFE BIOCORRIDORS - Signature d'une convention pour la plantation d'arbres fruitiers et de haies sur la propriété communale cadastrée section 32 n° 08*
2. *Finances locales - Suppression de la régie de recettes auprès de la police municipale*
3. *Finances locales - Chasse communale - Autorisation de paiement des loyers en deux versements*
4. *Finances locales - Demande de subvention de l'Institut Médico Educatif «Léonard de Vinci» à Ingwiller - Séjours éducatifs*
5. *Fonction Publique - Personnel contractuel - Modification de la durée hebdomadaire de service*
6. *Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation*
7. *Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation*
8. *Divers.*

1° Environnement – Projet LIFE BIOCORRIDORS - Signature d’une convention pour la plantation d’arbres fruitiers et de haies sur la propriété communale cadastrée section 32 n° 08

M. le Maire, Hans DOEPPEN informe le Conseil Municipal que depuis février 2016, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) met en œuvre, avec le soutien de l’Europe, de l’Etat, de la Région et de l’Agence de l’Eau, un projet LIFE (L’Instrument Financier pour l’Environnement) intitulé « LIFE Biocorridors ».

Le projet consiste à rétablir les grandes continuités écologiques dans les forêts, dans les milieux ouverts, dans les rivières et zones humides au sein du territoire de la Réserve de Biosphère Transfrontalière Vosges du Nord/Pfälzerwald.

Les vergers font partie d’un patrimoine aussi bien culturel que naturel fort du PNRVN tout comme le sont les haies qui composent le paysage.

A proximité de la commune d’Ingwiller des réservoirs de biodiversité ont été identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

M. le Maire rappelle qu’en 2012, une étude menée par le PNRVN a permis l’identification des enjeux spécifiques du territoire et les principales continuités écologiques à restaurer.

Ces zones ciblées sont visées prioritairement par les actions du projet LIFE Biocorridors.

L’étude met en avant des zones de plus de 100 ha continues sur lesquelles les haies et arbres sont rares à inexistantes.

Elle identifie le passage d’un corridor écologique à proximité d’Ingwiller (les zones notées à favoriser étant les haies, bosquets, vergers) vis-à-vis de la trame verte.

Les actions de restauration de la continuité écologique dans les milieux ouverts menées par le projet LIFE Biocorridors comprennent :

- la plantation de haies champêtres diversifiées ;
- la plantation d’arbres fruitiers hautes tiges, variété ancienne ;
- l’achat du matériel pour leur entretien (lamier/broyeur) ;
- des actions de formation et de sensibilisation à l’entretien des arbres et des haies (édition de brochures, ateliers techniques, conférences...);
- le développement des chantiers pilotes (agroforesterie et valorisation économique des haies).

C’est dans ce cadre que le projet suivant est souhaité par l’exploitante Manon SCHWARZ sur la parcelle cadastrée section 32 n°8 appartenant à la Commune d’Ingwiller, le long du Chemin du Neufeld :

- Plantation de 470 mètres linéaires de haies. Les essences et variétés proposées sont :

Essence/variété haies	Nombre
Noisetier (Corylus avellana)	43
Nerpin (Rhamnus cathartica)	14
Cornouiller mâle (Cornus mas)	43
Fusain (Eunonymus europeana)	43
Viorne obier (Viburnum opulus)	43
Eglantier (Rosa camina)	43
Sureau noir (Sambucus nigra)	29
Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia)	29
Erable champêtre Acer campestre)	43
Cormier (Sorbus domestica)	43
Sureau à grappes (Sorbus/sambucus racemosa)	29
Aubepine (Craetagus monogyna)	43

Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	29
Saule (<i>Salix alba</i> plant)	29
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	43
Neflier (<i>Mespilus germanica</i>)	14
Lisier (<i>Sorbus aria</i>)	14
Total (sur 470 mètres linéaires)	574

- Plantation de 10 arbres fruitiers, variétés anciennes hautes tiges sur le pré. Les essences et variétés proposées sont :

Essence/variété fruitiers	Nombre
Cerisier Westhoffen LQ	2
Mirabellier Prunus Mirabelle de Nancy	1
Pommier Malus Gravensteiner	2
Noyer Junglans Regia Greffé	5
Total	10

Les arbres, les tuteurs et liens et certaines protections seront fournis à titre gracieux dans le cadre du projet LIFE Biocorridors.

Cependant, la préparation du terrain, les plantations de fruitiers et la pose de clôture protégeant les plants des animaux pâturant sur le site, seront effectuées par l'exploitante, tandis que la plantation des haies et l'installation des protections individuelles seront réalisées par l'entreprise Wadel qui fournit également les plants.

M. le Maire expose à l'assemblée les modalités de participation au projet :

Dans la mesure du possible, les scolaires, agriculteurs, habitants et associations d'arboriculteurs locaux seront associés aux plantations.

L'implication des citoyens/écoles lors des plantations permettrait de les sensibiliser à l'importance de maintenir des corridors écologiques entre les réservoirs de biodiversité, à garantir l'entretien des plants et à assurer la valorisation des fruits.

L'exploitante s'engagera à garantir dans le temps le maintien/entretien des plants sur une durée minimale de 18 ans par la signature d'une convention tripartite avec le PNRVN et la Commune d'Ingwiller.

En cas de changement d'exploitant, le/la nouvel(le) exploitant(e) est soumis(e) à la convention pour la durée restante des 18 ans. Dans ce cas, la Commune s'engage à prévenir le SYCOPARC afin d'établir un avenant.

M. le Maire présente à l'assemblée les implications de la commune en cas de participation au projet :

En participant au projet, la Commune se porte garant de l'engagement pris en cas de cessation des activités par l'exploitante. Lorsque tout ou partie du terrain sur lequel porte l'engagement fait l'objet d'une cession, le bénéficiaire s'engage à en informer l'acquéreur. Les engagements souscrits sont transférés à l'acquéreur et donnent lieu à un avenant qui prend en compte le changement de cocontractant.

Il est à noter que le dégagement des plants dans les premières années est crucial, afin de garantir leur bonne implantation, mais que la taille des haies n'intervient qu'à partir de 7 ans environ tandis que la taille des fruitiers intervient chaque année.

Si les trois parties le souhaitent, un affichage au niveau des sites de plantation pourra être installé (panonceau léger financé par le projet), dont l'implantation sera à définir ensemble. M. le Maire

suggère d'installer deux panneaux d'information sur le site concerné, l'un en partie haute et l'autre en partie basse.

M. le Maire précise que pour concrétiser l'opération et fixer les conditions dans lesquelles elle sera réalisée, les parties concernées, à savoir Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, la Commune de Ingwiller (propriétaire) et Mme Manon SCHWARZ (exploitante), doivent signer une convention.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,*
- 1) Approuve le projet de plantation d'arbres fruitiers et de haies sur la propriété communale cadastrée section 32 n° 08 à Ingwiller, réalisé dans le cadre du projet LIFE Biocorridors ;*
 - 2) Approuve les dispositions de la convention annexée à la présente délibération et autorise M. le Maire à signer ladite convention pour une durée de 18 ans ;*
 - 3) S'engage à surveiller l'entretien des plantations par la bénéficiaire sur a minima la durée de l'engagement, en portant une vigilance particulière dans les premières années pour garantir la bonne implantation des sujets ;*
 - 4) Autorise la mise en place ultérieure de panneaux d'informations mettant en avant la démarche ainsi que le soutien de l'Europe via le programme LIFE (placement à définir en concertation) ;*
 - 5) Autorise le Maire à signer tout autre document ou acte relatif à ce projet.*

2° Finances locales – Suppression de la régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale

M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire en charge des finances explique que, par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2013, une régie de recettes de l'Etat a été instituée auprès de la police municipale de la commune pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application des dispositions de la loi n°99-291 du 15 avril 1999, et le produit des consignations, prévues par l'article L121-4 du code de la route.

Cette régie a été créée pour offrir aux contrevenants la possibilité d'acquitter immédiatement le montant de l'amende entre les mains de l'agent verbalisateur au moment de la constatation de l'infraction, en numéraire par chèque ou carte bancaire.

Ces encaissements ont vocation à décliner en raison d'une part, de la mise en place du Procès-Verbal Electronique (PVE), et d'autre part, de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie applicable au 1^{er} janvier 2018, remplacé par le forfait post-stationnement (FPS).

Après examen de l'activité de la régie par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, il s'avère que cette dernière est inactive depuis plus d'un an.

Le maintien de cette régie représente des risques significatifs liés à la détention par le régisseur de carnets de verbalisation et d'encaissement et un investissement administratif conséquent (transmission mensuelle par le régisseur d'une balance des comptes signée à la Direction Générale des Finances Publiques, transmission biannuelle d'un procès-verbal de récolement, nomination du régisseur et suppléant par arrêté préfectoral).

Dans ces conditions, la suppression de cette régie est préconisée et il est donc proposé de la clore définitivement.

M. Francis SCHEYDER explique que la cessation d'une régie de recette nécessite dans un premier temps une clôture administrative mettant fin à l'existence juridique de la régie : cette décision doit être validée par le Conseil Municipal et signée par M. le Maire en vue d'une transmission au Préfet de la région Grand Est et du Département du Bas-Rhin.

L'avis des élus est demandé.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :*
 - 1) *De supprimer à compter du 27/08/2019 la régie de recettes de l'Etat instituée auprès de la Police Municipale ;*
 - 2) *D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations de liquidation de cette régie.*

3° Finances locales – Chasse communale – autorisation de paiement des loyers en deux versements

M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire en charge des finances, informe le Conseil Municipal que les locataires des deux lots de chasse dits « *Schneitzwald* » et « *Gebirgswald* » sis sur le ban d'Ingwiller, à savoir M. Yannick DURMEYER et la Société de Chasse du Gebirgswald, ont fait part de leur souhait d'acquitter leur loyer annuel en deux versements pour la durée du bail (02/02/2015 au 01/02/2024).

M. Francis SCHEYDER rappelle que conformément aux dispositions de l'article 11 du cahier des charges de location des chasses communales pour la période du 02/02/2015 au 01/02/2024, le prix de la location est payable d'avance avant le 01 avril de chaque année.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider d'accorder aux locataires de chasse un paiement du loyer en deux versements égaux, le premier au plus tard le 1er avril, le deuxième au plus tard le 1er septembre de chaque année.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'accorder aux locataires des deux lots de chasse dits « *Schneitzwald* » et « *Gebirgswald* » sis sur le ban d'Ingwiller, à savoir M. Yannick DURMEYER et la Société de Chasse du Gebirgswald, le paiement du loyer en deux versements égaux, le premier au plus tard le 1er avril, le deuxième au plus tard le 1er septembre de chaque année pendant la durée du bail en cours (02/02/2015 au 01/02/2024).*

4° Finances locales – Demande de subvention de l'Institut Médico Educatif « Léonard de Vinci » à Ingwiller – Séjours éducatifs

M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire, rappelle que la Commune participe habituellement au financement des séjours éducatifs à un taux de 7 € par élève et par nuitée.

L'Institut Médico-Educatif « Léonard de Vinci » à Ingwiller sollicite une participation financière de la commune pour la participation à des séjours à caractère éducatif et thérapeutique de trois élèves domiciliés dans la commune à savoir :

- Odysseas BRATITSIS qui a participé au séjour scolaire au Refuge du Sotré – Chaume du Haut-Chitelet - Route des crêtes à XONRUPT-LONGEMER, du mardi 25 au jeudi 27 juin 2019 soit 2 nuitées (subvention de 14 €) ;
- Loïc MULLER et Hélène MAURER qui ont participé au séjour scolaire à BERLIN du lundi 17 au vendredi 21 juin 2019 soit 4 nuitées chacun (subvention de 56 €).

L'avis des élus est sollicité quant à l'attribution de ces subventions.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver l'octroi des subventions ci-dessus indiquées.*

5° Fonction Publique - Personnel contractuel - Modification de la durée hebdomadaire de service

M. Serge JUD, Adjoint au Maire en charge des ressources humaines, expose au Conseil Municipal la nécessité d'apporter une assistance administrative à la directrice du groupe scolaire à compter de la prochaine rentrée scolaire fixée au lundi 2 septembre 2019.

Dans cette perspective, il est proposé de modifier, à compter du 01/09/19, la durée hebdomadaire de service de Mme Aude LUDWIG, adjoint administratif contractuel, de 28/35èmes à 35/35èmes.

L'agent serait en poste à raison de 8 heures au groupe scolaire et 27 heures à l'accueil de la mairie.

La rémunération se ferait sur l'indice brut 347, indice majoré 325.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice et que l'agent concerné a explicitement accepté la modification de sa durée hebdomadaire de service.

M. Serge JUD rappelle que le comité technique commun de Hanau-La Petite Pierre a décidé le 17/12/2018 d'émettre un avis favorable de principe à toutes demandes d'avis concernant la modification de la durée hebdomadaire de service supérieure à 10% quand il y a accord écrit de l'agent concerné. Cette évolution permet donc à la commune de délibérer valablement sans consultation préalable du comité technique commun de Hanau-La Petite Pierre.

L'avis des élus est sollicité quant à cette modification.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :*
 1. *Accepte l'augmentation de la durée hebdomadaire de service de 28/35èmes à 35/35èmes à compter du 01/09/19 ;*
 2. *Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.*

6° Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation

M. le Maire informe les élus que, conformément à sa délégation accordée par le Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, il a signé les contrats suivants :

- ✚ Le 03/07/2019 – avenant n°1 d'un montant de 7 222 € HT à intervenir au marché «Travaux d'assainissement et d'équipements sportifs dans le cadre de la rénovation du terrain de football à Ingwiller - Lot 02 : terrain de football » avec la société EPSL - 173 rue du Mal Foch à 67380 LINGOLSHEIM (montant initial de 373 221.15 € HT) ;
- ✚ Le 16/08/2019 marché « Fourniture d'un tracteur destiné à l'entretien du terrain de football en gazon synthétique d'INGWILLER » avec les Ets DIEBOLD – 17 rue Principale à 67350 RINGENDORF, pour un montant de 10 000,00 € HT.

7° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- ✚ 31/19 – Immeuble 15 rue de la Gare appartenant à M. Claude KUHM demeurant à 67340 INGWILLER ;
- ✚ 32/19 – Immeuble 1 rue des Ecoles appartenant à M. Jean-Claude FISCHER demeurant à 84360 LAURIS ;
- ✚ 33/19 – Immeuble 1 rue de l'Eglise appartenant à Mme Christiane MULLER demeurant à 67340 INGWILLER ;
- ✚ 34/19 – Immeuble 82 rue du Gal Goureau appartenant à la Caisse d'Epargne ;
- ✚ 35/19 – Immeuble 1 rue du Fossé appartenant à M. Pedro TOMAS demeurant à 67118 GEISPOLSHHEIM ;
- ✚ 36/19 – Immeuble 16 Rte des Romains appartenant à M. Henri GOETZ demeurant à 67700 SAVERNE ;
- ✚ 37/19 – Immeuble 2 rue du Fossé appartenant aux héritiers de Mme Madeleine BAMBERGER.

8° Divers

- A) M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique concernant le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin versant de la Moder se tiendra le 04/09/2019 à Mertzwiller à partir de 18h30 à l'Espace Stéphane Grappelli, 14 rue Louis Pasteur, 67580 MERTZWILLER.
- B) M. Serge JUD informe le Conseil Municipal que le 8 septembre prochain de 14h00 à 18h00 sera organisé le premier forum des associations d'Ingwiller au complexe sportif du Bannholz. L'évènement vise à faire découvrir le riche et varié tissu associatif d'Ingwiller à travers des démonstrations, concerts, jeux et diverses animations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

VU POUR ACCORD
Le secrétaire de séance
Jean-Luc **HERRMANN**



Pour copie conforme
Le Maire
Hans **DOEPPEN**